

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan n°3 6 février 2014

Présents ou *représentés* :

Nom	Structure
Collège des usagers	
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté/Bourgogne
CENDRÉ Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
DEBOUCHAGE François	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
MARION Gérard	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs</i>
MAUFFREY Jean-Paul	<i>Chambre d'Agriculture de Haute-Saône</i>
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
PASTORI Daniel	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
PERNEY Gilbert	<i>UFC Que choisir Besançon Franche-Comté</i>
Collège des élus	
ACKERMANN Yves	<i>Conseil général du Territoire de Belfort</i>
BURKHALTER Fernand	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
ECABERT Arlette	Communauté de communes Sud Territoire
ECOFFEY Hubert	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Réchésy)
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
FORCINAL Anne-Marie	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
HEILMANN Louis	Communauté de l'agglomération Belfortaine
KIPFER Michel	<i>Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Brognard)</i>
MARCJAN Thierry	<i>Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Fêche l'Eglise)</i>
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
ORIEZ Michel	<i>Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Eloie)</i>
PETIT Bernard	<i>Association des Maires du Doubs (maire d'Allenjoie)</i>
POIVEY Gérard	<i>Conseil général de Haute-Saône</i>
REY Pierre	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Autrechêne)
ROTH Daniel	<i>Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Lepuix)</i>
TIROLE Marc	Pays de Montbéliard Agglomération
VALLEY Jean	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Champey)
Collège des services de l'Etat	
BELLECC Simon	ARS
BOULANGER Bernard	ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté
FAUVEL Dominique	DDT 90
FRATACCI Stéphane	<i>Préfet du Doubs</i>
ALLARD Adrien	DDT 70
KIENTZ Marie	DDT 25

LOPEZ Jean-Robert	Préfet du Territoire de Belfort
PARAGE Patrick	VNF
GUESPEREAU Martin TESSIER Laurent	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
OLIVIER Jean-Yves	DREAL Franche-Comté
ROLLIN François	Office National des Forêts agence Nord Franche-Comté
Participants non membres de la CLE	
GALLET Sylvie	DDT 70
BURRIER Antoine	Communauté d'Agglomération Belfortaine
BERTIAUX Benoit	Pays de Montbéliard Agglomération
BRINGOLD-SAVARY Virginie	Pays de Montbéliard Agglomération
RICHERT Jean	Conseil Général du Territoire de Belfort
GIRARDI Christian	Conseil général de Haute-Saône
LE ROY Laurence	Communauté de communes Sud Territoire
EUGÈNE Isaline	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
STUTZ Claire	DDT 90
GRABOWSKI Romain	Géo-Hyd
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs

Excusés :

Nom	Structure
Collège des usagers	
YVON Henri	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté
Collège des élus	
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté
BART Jean-Marie	Conseil général du Doubs
JACQUOT Henri	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Brevilliers)
MICLO Guy	Parc naturel régional des ballons des Vosges

Les documents de séance, ainsi que les documents validés par la CLE (Plaquette « Objectifs stratégiques ») sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE>.

1. Introduction

Anne-Marie FORCINAL remercie les participants de leur présence, en particulier M. le Préfet du Territoire de Belfort et M. le Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Elle rappelle que l'élaboration du SAGE Allan a été déclarée nécessaire sur le bassin versant de l'Allan par le comité de bassin Rhône Méditerranée Corse. Le rôle de ce document sera de fixer les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, compatibles avec le SDAGE.

Depuis le 20 décembre 2012 et l'installation de la CLE, les quatre commissions thématiques du SAGE (ressource quantitative, pollutions et qualité de l'eau, inondation, morphologie et milieux aquatiques) se sont réunies pour travailler à des propositions d'objectifs. Lors de la deuxième réunion de la CLE, le 10 juillet 2013, ces objectifs ont été validés. Pour cette troisième réunion, la CLE doit valider la déclinaison des objectifs en mesures, c'est-à-dire en actions (elles-mêmes détaillées dans la suite des travaux).

Après avoir excusé plus particulièrement M. BART, Anne-Marie FORCINAL précise que le quorum est atteint, même si ce dernier n'est pas nécessaire à cette étape d'avancement.

Elle passe ensuite la parole à M. Jean-Robert LOPEZ, Préfet du Territoire de Belfort, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Allan. Ce dernier, après avoir remercié Mme FORCINAL de la place qu'elle lui a réservée et rappelé qu'il ne co-préside pas la réunion, propose, au vu de l'ordre du jour consistant, de laisser la parole à M. Martin GUESPEREAU pour qu'il explique le contexte de sa présence et qu'il resitue le SAGE Allan par rapport au SDAGE.

Martin GUESPEREAU, Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, cite en préambule les résultats d'une étude d'évaluation des SAGE menée récemment par l'Agence de l'eau: l'outil SAGE se révèle particulièrement pertinent quand il concerne un territoire urbanisé avec des problèmes de gestion quantitative de la ressource en eau. Le contexte du bassin de l'Allan regroupe ces éléments, d'où la nécessité d'élaborer le SAGE.

L'étude Volumes Prélevables sur la Savoureuse, imposera, une fois ses résultats notifiés par le Préfet, la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Il s'agira, dans le cadre du SAGE Allan, de répondre aux enjeux de tête de bassin sensible sur lequel les ressources profondes manquent. Avant d'être ministre, en tant que député sur les retenues agricoles, M. MARTIN avait établi un rapport dans lequel était mise en avant la nécessité de projets de territoires pour gérer les problèmes de ressource en eau. Les PGRE doivent être élaborés d'ici mi-2015. Sans qu'il soit question de course de vitesse, il s'agit de se mettre d'accord sur un partage de la ressource.

Par ailleurs, Martin GUESPEREAU rappelle qu'il y a des solutions à mettre en œuvre sans attendre. La chasse au gaspillage est identifiée par 3 pistes d'actions, synonymes de priorités pour l'Agence de l'eau et avec financements importants dans le cadre du 10^{ème} programme (avec doublement des moyens sur ces questions à moyens constants). Il existe encore des réseaux où des tuyaux hors d'âge ne laissent parvenir que la moitié de la quantité d'eau prélevée au robinet.

- Le premier point concerne les économies d'eau : un appel à projet devrait être lancé l'an prochain pour les collectivités souhaitant gérer durablement leur patrimoine pour faire ces économies d'eau.
- Il s'agit ensuite de protéger les captages pour l'alimentation en eau potable, afin d'éviter les coûts de dépollution. Beaucoup de Chambres d'agriculture soutiennent cette démarche pour son intérêt financier mais aussi pour l'aspect symbolique vis-à-vis des populations.
- Enfin, il est possible d'agir sur les milieux, notamment sur les zones humides afin d'inverser la courbe des destructions et d'aboutir rapidement à des travaux visibles, et sur la continuité écologique, le compte à rebours (5 ans) concernant l'effacement des seuils a été lancé en juin 2013 avec la parution de la liste 2 (19 ouvrages sur le 90).

Dans un souci d'unification des priorités et des lignes d'aide sur ces thèmes, l'Agence de l'eau a signé le jour-même un accord-cadre avec le Conseil général du Territoire de Belfort, comme déjà fait avec d'autres structures telle que l'EPTB Saône et Doubs, porteuse du SAGE Allan. Des résultats de ces collaborations seront bientôt visibles sur l'Allaine à travers le Contrat de rivière.

Le SDAGE quant à lui est en évolution permanente. Le futur SDAGE 2016-2021 est en cours d'écriture, les acteurs locaux seront interpellés dessus : il n'y aura pas de révolution mais quelques

perfectionnements, notamment sur les travaux en zones humides. Y seront développés la prise en compte du changement climatique, ou encore de santé-environnement du fait du passé industriel. Martin GUESPEREAU finit en remerciant Mme FORCINAL pour son engagement pour la ressource en eau, au sein du comité de bassin de l'agence de l'eau et en tant que présidente de cette CLE. Il souligne les objectifs ambitieux de résultats et de calendrier qui sont fixés et remercie tous les acteurs pour leur implication, en particulier les services de l'Etat et la DDT qui, sous la conduite du Préfet, sont actifs pour atteindre ces résultats.

Anne-Marie FORCINAL présente l'ordre du jour : après un bref rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration, il s'agira dans un premier temps de valider le travail effectué depuis la CLE de juillet 2013, à savoir la déclinaison des enjeux en objectifs et mesures.

Dans un second temps, le bureau d'études Géo-Hyd, à qui a été confiée l'étude diagnostic socio-économique, tendances et scénarios du SAGE Allan, présentera les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'étude, ainsi que les premiers résultats du diagnostic.

Enfin, dans les questions diverses sera projeté un film pédagogique sur l'intérêt des zones humides.

2. Le SAGE Allan

Anne-Marie FORCINAL rappelle le contexte règlementaire du SAGE et contenu (PAGD et règlement). Elle remercie l'Agence de l'eau qui met à disposition un appui juridique pour la rédaction des documents, phase délicate d'après les retours d'expérience d'autres présidents de CLE du bassin.

Marie-laure BERTHOMME présente les différentes étapes d'élaboration du SAGE depuis l'état initial validé en juillet dernier, en précisant que le bureau d'études Géo-Hyd accompagnera les phases de scénario tendanciel et de scénarios contrastés.

Anne-Marie FORCINAL rappelle les différentes instances d'élaboration du SAGE (commissions, bureau et CLE) et leur articulation.

3. Les travaux et l'état d'avancement du SAGE

Anne-Marie FORCINAL explique que les deuxièmes réunions des commissions thématiques en octobre 2013 ont conduit à la déclinaison des enjeux en objectifs et en mesures. L'essentiel de l'ordre du jour de la réunion est donc la validation de ce travail. En s'appuyant sur un exemple, elle illustre la hiérarchisation des termes d'enjeu, d'objectif et de mesure, ou action.

Claire CROCHET-DAMAIS poursuit en précisant que les travaux des commissions et du bureau de la CLE ont permis d'aboutir aujourd'hui à la proposition, pour le SAGE Allan :

- de 5 enjeux, 4 enjeux thématiques (correspondant aux 4 commissions) et un enjeu transversal de gouvernance ;
- de 14 objectifs, ou résultats à atteindre ;
- de 62 mesures ou moyens d'atteindre les objectifs, qui constitueront le plan d'actions du SAGE.

Chacune des mesures sera ensuite, dans les dispositions ou les règles, détaillées avec la désignation des maîtres d'ouvrage potentiels, la définition d'un calendrier de mise en œuvre et la détermination d'un chiffrage. Elles devront pouvoir être suivies et évaluées. Dans la suite des travaux et avec la précision des mesures, leurs intitulés pourront être reformulés.

Anne-Marie FORCINAL explique que les travaux des commissions sont synthétisés dans la plaquette projet « Objectifs stratégiques » (envoyée par mél le 27/1 et présente dans le dossier de séance) et que :

- Après avoir pris connaissance des travaux des commissions, le bureau d'études Géo-Hyd a proposé lors du dernier bureau de la CLE une restructuration des objectifs et mesures associées pour plus de lisibilité et de dynamisme.
- le bureau de la CLE a travaillé, à partir des propositions communes aux différentes commissions, à la formulation d'objectifs et mesures transversaux, regroupés sous un enjeu de gouvernance.

Pour chacune des commissions, le compte-rendu détaillé et le support de présentation ont été publiés sur le site Internet de l'EPTB Saône et Doubs, rubrique SAGE Allan.

3.1. La Commission Ressource quantitative

Marc TIROLE rappelle que la 2^{ème} réunion de la commission « ressource quantitative » s'est tenue le 1^{er} octobre 2013 à Pays de Montbéliard Agglomération et a réuni 19 participants.

Marc TIROLE présente chacune des mesures définies, sous jacentes à cette thématique (voir annexe du compte-rendu).

Il présente ensuite les conclusions l'étude Volumes prélevables sur la Savoureuse de l'Agence de l'eau, conclusions à développer dans les travaux du SAGE. Il reprend les 5 axes de travail identifiés par cette étude :

- La mise en œuvre de la compensation du prélèvement au champ captant de Malvaux.
- L'étude et de la nappe sur le champ captant de Sermamagny, et l'optimisation de son exploitation.
- La restauration physique des linéaires de la Savoureuse, qui entrainera une amélioration de la situation en étiage des cours d'eau à débit constant.
- L'amélioration des échanges entre les plans d'eau et les cours d'eau.
- Toute mesure susceptible de préserver au minimum la ressource, voire d'augmenter les débits d'étiage (action sur les zones humides, meilleure prise en compte de cet enjeu dans l'urbanisation, respect des débits réservés au niveau des ouvrages transversaux...).

Comme précisé par M. GUESPEREAU, la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) devra faire suite de cette étude. Le PGRE sera constitué de la somme de plusieurs mesures et sera annexé au document du SAGE.

Claire CROCHET-DAMAIS souligne que la CLE doit intégrer les conclusions de l'étude, ses enjeux et les solutions qu'il faudra proposer en réponse. Le contenu du PGRE devra permettre de vérifier que les mesures qu'il regroupe répondent bien aux enjeux de l'étude.

Marc TIROLE donne ensuite la parole aux membres de la CLE.

Simon BELLEC (ARS) précise, concernant la mesure « Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future » qu'il s'agit surtout, suite à l'étude menée par l'Agence de l'eau, de protéger des secteurs identifiés plutôt que des ressources.

Claire CROCHET-DAMAIS confirme et propose de détailler ce point lors de l'écriture de la mesure plutôt que de changer la formulation de la mesure. Elle en profite pour rappeler que les formulations des objectifs et des mesures pourront encore évoluer jusqu'à l'adoption, en fin d'année 2014, de la stratégie du SAGE.

Louis HEILMANN (CAB) confirme l'exposé de son homologue de Pays de Montbéliard Agglomération sur le manque de ressource en eau. Concernant la recherche d'une ou plusieurs ressources de substitution, il donne son accord de principe pour les étudier, en précisant les avantages et inconvénients de chacune. L'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord Franche-Comté menée par le CG90 en 2009 avait proposé plusieurs solutions et souligné l'importance de la diversification des ressources, ce qui implique l'utilisation du pluriel dans la formulation. Parmi ces solutions, figurent, comme cela est ici proposé, l'amélioration des rendements des réseaux, la réactivation d'anciens puits, le développement de l'utilisation de l'eau pluviale (même si cela présente aussi des inconvénients, notamment la baisse des rentrées budgétaires).

Patrick PARAGE (VNF) intervient en tant que propriétaire du bassin de Champagny pour dire que depuis 2009, avec le passage en 2008 en ISO 14001 et la modernisation de la gestion de l'eau, VNF maîtrise mieux les quantités d'eau qu'elle gère et sait donc aujourd'hui qu'il y a des réserves pour parer à des crises.

Sur la proposition de Marc TIROLE, la CLE du SAGE Allan acte, concernant les conclusions de l'étude Volumes prélevables sur la Savoureuse :

- **qu'il existe un déficit quantitatif généralisé sur le sous-bassin de la Savoureuse,**
- **que les prélèvements contribuent au déficit quantitatif et à la difficulté de respect des débits biologiques,**
- **qu'il revient au SAGE de mettre en œuvre les solutions proposées à court terme, et de proposer des solutions à moyen et long terme pour répondre à cette situation.**

Par ailleurs, la CLE du SAGE Allan valide à l'unanimité les objectifs et mesures déclinant l'enjeu « Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ».

3.2. La commission Pollutions et qualité de l'eau

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) rappelle que la 2^{ème} réunion de la commission « pollutions et qualité de l'eau » qu'il préside s'est tenue le 9 octobre 2013 à Belfort. Elle a réuni 25 participants. L'enjeu « **Améliorer la qualité de l'eau** » a été décliné en 3 objectifs, eux-mêmes déclinés en mesures.

Après présentation des mesures (voir annexe du compte-rendu), M. Daniel FEURTEY cède la parole aux participants.

Claude MONNIER (CIA 25-90) rappelle que la mission de protection de la qualité de l'eau, à laquelle tous les membres de la CLE sont attelés, est une mission d'importance. Il se dit fier que l'agriculture y soit associée et s'y implique pleinement. Il salue le travail effectué jusqu'à présent, et celui qui va encore se faire.

Il profite de cette tribune pour rappeler des évidences dont on parle peu L'agriculture, c'est d'abord de la production alimentaire dont chacun bénéficie : elle permet que l'alimentation de tous dans des conditions décentes ; il faut souligner que la productivité agricole ne cesse d'augmenter et la qualité des produits de s'améliorer d'année en année. Les agriculteurs utilisent certes des produits phytosanitaires, non pas par envie, mais parce qu'ils y sont obligés pour trouver un équilibre. Un travail de recherche est nécessaire pour développer des méthodes qui permettent d'en utiliser le moins possible, et également pour trouver des molécules nouvelles aussi efficaces mais qui présentent moins d'inconvénients pour la santé et la qualité des eaux. Force est de constater que ce travail de recherche est essentiellement maîtrisé aujourd'hui par de grandes multinationales.

Du point de vue des pratiques, des efforts sont faits et continueront à être faits, avec une vigilance toute particulière pour les zones sensibles. Il faut cependant que tous, soyons conscients du défi de l'agriculture de maintien d'une productivité élevée tout en protégeant les ressources.

Anne-Marie FORCINAL remercie Claude MONNIER de son intervention qui démontre tout l'intérêt qu'il y a à travailler ensemble et à se connaître pour éviter des états de méfiances injustifiées. Elle salue la présence constante de la Chambre d'agriculture dans les travaux du SAGE.

Daniel FEURTEY fait le lien avec la mesure « Prévenir toute source de pollutions et agir pour les estomper » : la recherche ou l'accompagnement du développement scientifique pourront apparaître dans le détail de cette mesure puisque ce sont des leviers d'action.

Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) s'interroge sur la toute première mesure proposée « Réaliser des études de délimitation des aires d'alimentation de captages, élaborer et mettre en place des plans d'actions » : pour lui, celle-ci est déjà réalisée, tous les captages ayant des périmètres de protection.

Simon BELLEC (ARS) lui répond que les périmètres de protection (rapprochés, éloignés) relèvent du Code de la Santé Publique alors que les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) ont été introduites par les lois Grenelle dans le Code de l'Environnement. L'idée est d'aller au-delà des périmètres de protection, pour définir une aire d'alimentation du captage dans laquelle il s'agira de reconquérir la qualité de l'eau quand celle-ci est affectée par des pollutions diverses. Dans l'exemple du captage de

Fossemaigne, l'aire d'alimentation du captage va jusqu'en Alsace, d'où proviennent les nitrates et est donc beaucoup plus étendue que le périmètre de protection éloigné.

Il s'agit donc de deux leviers différents, mais très complémentaires. Par exemple, la procédure de DUP au titre du Code de la Santé Publique du captage de St Dizier l'Evêque est actuellement en attente de l'avancement de la démarche d'AAC pour pouvoir intégrer dans l'arrêté les mesures agro-environnementales mises en place.

La CLE du SAGE Allan valide à l'unanimité les objectifs et mesures déclinant l'enjeu « Améliorer la qualité de l'eau ».

3.3. La commission Inondation

Gérard POIVEY (Conseil général de Haute-Saône) rappelle que la 2^{ème} réunion de la commission « inondation » qu'il préside s'est tenue le 22 octobre 2013 à Belfort. Elle a réuni 26 participants.

L'enjeu « **Prévenir et gérer les risques d'inondation** » a été décliné en 3 objectifs, eux-mêmes déclinés en mesures.

Gérard POIVEY présente les mesures sous-jacentes à sa commission (voir annexe du compte-rendu) puis cède la parole aux participants.

Jean-Robert LOPEZ, après avoir félicité cette commission du travail réalisé, souligne que ses thématiques rejoignent celles de la directive Inondation qui demande que soit défini, d'ici la fin de l'année, un périmètre pertinent et que soit mandaté un comité de pilotage pour mettre en place la stratégie locale inondation. Il rappelle que ce comité de pilotage ne sera pas seulement composé de représentants des services de l'Etat puisque la question des inondations concerne tous les acteurs. En tant que membre du collège de l'Etat, il souhaite attirer l'attention des autres membres de la CLE sur la pertinence qu'il y aurait à articuler l'élaboration du SAGE avec la mise en œuvre de cette procédure de TRI (territoire à risque important d'inondation).

Tout d'abord, les thématiques se recoupent : pour mémoire un exposé récent à l'UTBM en présence des maires concernés, sur le choc psychologique et économique que représente une crue, qui prouve que le sujet est bien le cœur des préoccupations des pouvoirs publics.

De plus, les deux démarches présentent les mêmes délais contraints, la liste des stratégies locales (périmètre, pilotage, calendrier) devant être définies par arrêté préfectoral pour septembre 2014.

Devant ces points de recoupement et tout en comprenant les inquiétudes des membres de la CLE par rapport aux délais ambitieux des deux démarches (un SAGE étant en moyenne en France élaboré en 7 ans), l'Etat propose que le SAGE s'empare du sujet. Le renouvellement de la CLE suite aux élections communales pourrait être l'occasion de se mettre en configuration pour répondre à cette directive Inondation.

Il revient sur le courrier adressé par Mme FORCINAL et les réticences du bureau de la CLE de fin novembre. Il explique qu'une réponse immédiate n'est pas attendue mais souhaite que les membres de la CLE continuent à réfléchir aux synergies possibles. Il rappelle le souci d'éviter la dispersion des réflexions et l'intérêt à travailler ensemble. L'Etat propose pour cela, comme « offre de service », un appui des services de la DREAL Franche-Comté.

Anne-Marie FORCINAL rappelle que la dernière réunion de la commission inondation du SAGE Allan avait été suivie d'une réunion TRI animée par la DREAL : organisation proposée par souci de ne pas multiplier les sollicitations des acteurs locaux cela malgré une augmentation sensible de la durée des réunions et le fait que le périmètre du TRI ne soit pas identique à celui du SAGE.

Elle rappelle la difficulté d'élaborer un SAGE dans le délai de 2 ans imposé et sur lequel elle s'est engagée, et la prise en compte obligée des élections de 2014 et 2015 qui pourraient en ralentir le bon déroulement.

Outre la différence de périmètre, elle souligne la différence de composition de ces deux entités : la CLE est composée pour moitié d'élus représentant 160 communes, d'1/4 d'usagers et d'1/4 de représentants de l'Etat, et le TRI porté par l'Etat et quelques communes. Les deux démarches ne sont donc pas exactement superposables.

Elle réaffirme sa volonté de travailler ensemble et de continuer à rechercher de la cohérence par l'organisation de réunions à double ordre du jour. Cependant, elle expose son souci, en tant que présidente de la CLE, de mener à bien le SAGE dans les délais impartis et pour cette raison de ne pas s'engager sur tous les fronts en même temps. Elle rappelle que le bureau de la CLE s'était exprimé par un vote pour ne pas regrouper entièrement les deux démarches.

Elle donne la parole aux membres de la CLE, pour recueillir leurs avis sur ces questions importantes.

Marc TIROLE rappelle que sur ce territoire, beaucoup de travail a déjà été effectué sur la problématique inondation. Tout le monde garde en mémoire l'inondation de 1990 et ses conséquences pour PSA, qui a conduit à de grands travaux et à plus de 30 millions d'investissement. Il souligne ainsi que les collectivités, mais aussi l'Etat et l'ensemble des acteurs, ne sont pas restés inactifs.

Hervé GRISEY revient sur les débats qui ont eu lieu à la réunion TRI du 22 octobre dernier. Les termes utilisés étaient différents et les incompréhensions étaient grandes alors que les acteurs réunis parlaient de la même chose. Il pense donc que la communication est importante entre les deux démarches, sans nécessité de s'engager sur la gestion du dossier.

Après sollicitation d'Anne-Marie FORCINAL, Martin GUESPEREAU rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence de l'Agence de l'eau. Il précise qu'effectivement, la directive Inondation reprend des thématiques classiques avec du vocabulaire nouveau. En réalité, ce n'est jamais que les mêmes maîtrises d'ouvrage qui réaliseront et les mêmes financeurs qui financeront (fond Barnier). Dans le contexte actuel, personne n'a envie de multiplier les instances. Il suggère donc de demander à la DREAL de bassin de préciser la charge de travail et mieux décrire le pas qu'il y a à franchir pour le regroupement des démarches. En décrivant mieux la mission, et en repérant si les acteurs seraient identiques à ceux du SAGE, la charge pourrait être mieux partagée, donc plus supportable.

Anne-Marie FORCINAL retient cette proposition intéressante de demande de précisions.

En l'absence d'autres réactions, elle redonne la parole à Gérard POIVEY pour l'adoption des travaux de la commission inondation.

La CLE du SAGE Allan valide à l'unanimité les objectifs et mesures déclinant l'enjeu « Améliorer la qualité de l'eau ».

3.4. La commission Morphologie et milieux aquatiques

Anne-Marie FORCINAL, qui préside cette 4^{ème} commission, rappelle que la 2^{ème} réunion s'est tenue le 30 octobre 2013 à Belfort et qu'elle a réuni 22 participants.

L'enjeu « **Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides** » a été décliné en 2 objectifs, eux-mêmes déclinés en mesures.

Elle présente les mesures sous-jacentes à sa commission (voir annexe du compte-rendu).

Travaux du comité technique Morphologie

Ce comité technique restreint composé des services de l'Etat, du contrat de rivière Allaine, de la chambre d'agriculture 25/90, des fédérations de pêche et des conseils généraux, s'est réuni à deux reprises en 2013. Son travail a permis l'identification de tronçons de cours d'eau dégradés qu'il serait techniquement intéressant de restaurer, et la priorisation des interventions d'un point de vue technique.

La commission thématique a surtout repris les tronçons de première priorité, qui représenterait le rapport qualité / prix le plus intéressant, ce qui ne signifie pas que rien ne reste à faire sur le reste du linéaire. A contrario, il existe des têtes de bassin intéressantes mais dont les enjeux sont moindres.

Ayant terminé son travail, ce comité est maintenant suspendu : il peut être à nouveau mandaté en cas de besoin.

Une suite est proposée dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

- La priorité est à la recherche de maîtres d'ouvrages potentiels qui seront sensibilisés à ces travaux.
- Un cahier des charges type sera élaboré pour les maîtres d'ouvrages souhaitant réaliser des études d'avant-projet.

Bernard BOULANGER (ONEMA) informe qu'il a transmis, préalablement à la réunion, ses remarques aux animatrices du SAGE qu'il remercie pour leurs réponses qui l'ont pleinement rassuré. Il souhaite à ce sujet rappeler que les mesures énoncées, qui paraissent peut-être un peu brutes dans leur rédaction, seront précisées dans la suite du travail.

Il donne deux exemples :

- mesure « Préserver les cours d'eau et les zones humides de la création de plans d'eau non compatibles avec leur préservation » : cette mesure ainsi rédigée focalise l'action sur les plans d'eau. Or, les zones humides sont menacées d'autres agressions telles que les enrochements de berges, les travaux en rivière ou les remblais en zones humides, davantage d'actualité que les plans d'eau présents depuis longtemps.
- mesure « respecter ou tendre vers les débits minimums biologiques » : il faut distinguer le débit minimum biologique, réglementaire et qu'il s'agit de respecter, des débits biologiques, notion technique approfondie dans l'étude volumes prélevables et vers lesquels il faut tendre.

Anne-Marie FORCINAL remercie l'ONEMA pour son travail d'analyse très complet qu'elle a lu avec attention.

Claire CROCHET-DAMAIS au décours de l'intervention de Bernard BOULANGER rappelle qu'il s'agit en CLE d'une validation intermédiaire des travaux. La validation définitive aura lieu en fin d'année 2014 lors de l'adoption de la stratégie du SAGE. Jusque là, la formulation des mesures peut évoluer, notamment lors du détail de chacune d'elles. La validation intermédiaire des travaux permet cependant d'activer la phase d'écriture du détail de chaque mesure.

La CLE du SAGE Allan :

- **acte les conclusions du comité technique comme base de travail pour la suite de l'élaboration du SAGE ;**
- **valide à l'unanimité les objectifs et mesures déclinant l'enjeu « Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ».**

3.5. L'enjeu transversal et sa déclinaison

Sur proposition de Géo-Hyd validée par le bureau de la CLE, cet enjeu transversal a été formulé de la manière suivante : « **Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE** ». Anne-Marie FORCINAL présente les 3 objectifs qui s'y réfèrent et leurs mesures associées (voir annexe du compte-rendu).

En l'absence de remarques, **la CLE du SAGE Allan valide à l'unanimité les objectifs et mesures déclinant l'enjeu « Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE ».**

3.6. Validation de la plaquette Enjeux, objectifs et mesures

Anne-Marie FORCINAL présente le projet de plaquette « présentation des objectifs et des mesures » qui synthétise cette déclinaison des enjeux en objectifs et mesures.

Les remarques éventuelles seront recueillies jusqu'au 21 février, date après laquelle la mention « fiche projet » sera retirée et la plaquette envoyée à l'impression servirait ensuite de support de travail pour les réunions suivantes des commissions thématiques.

4. L'étude diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

Anne-Marie FORCINAL rappelle les caractéristiques du périmètre du SAGE qui ont conduit au lancement de cette étude.

Elle souligne ensuite la mobilisation des acteurs pour le lancement de cette étude, et remercie pour leurs participations financières les chambres consulaires (CIA 25/90, les 3 CCI, peut-être la CA 70 prochainement), les départements, le Conseil régional, l'EPTB et l'Agence de l'eau.

Cyril GAUDOT (EPTB Saône et Doubs) présente les objectifs de l'étude qui a été confiée par l'EPTB au cabinet Géo-Hyd début décembre 2013. D'une durée de 10 mois, l'étude s'articule en 3 phases :

- Compléter le diagnostic du SAGE sur le volet socio-économique
- Elaborer des tendances d'évolution
- Elaborer des scénarios devant permettre à la CLE de se positionner sur sa stratégie.

Cette étude sera pilotée par la CLE, avec des réunions qui permettront la validation des différentes étapes.

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd), après avoir présenté sa structure qui accompagne depuis plusieurs années les collectivités dans l'élaboration de SAGE ainsi que l'équipe projet, explique la première étape de l'étude, à savoir le diagnostic socio-économique. Il reposera sur un recueil de données et sur une analyse des atouts et contraintes du périmètre et ses perspectives d'évolutions. Cette analyse permettra de mieux apprécier les enjeux et de les hiérarchiser. Sera également réalisé une analyse des investissements réalisés ces 10 dernières années : historiquement, ces derniers étaient dirigés vers l'assainissement et l'alimentation en eau potable. La priorité est actuellement davantage tournée vers les économies d'eau avec la réhabilitation de réseaux, aux captages AEP et la lutte contre les pollutions diffuses, et à la restauration des milieux aquatiques.

L'outil SAGE est certes un outil de planification dans le domaine de l'eau, mais également un outil de maintien d'une dynamique de concertation. Celle-ci se fera lors de réunions, notamment les 4 commissions thématiques qui seront maintenues, mais aussi via des entretiens individuels, qui ont commencé.

Romain GRABOWSKI présente ensuite les premiers résultats du diagnostic socio-économique après un premier recueil de données (population, emploi, activités) et les premiers entretiens d'acteurs. Une fois ces entretiens terminés, une réunion d'inter commission aura lieu en avril pour présenter les résultats de ce travail et en débattre.

5. Points divers

5.1. Calendrier prévisionnel

Sur la base du calendrier du dossier de séance, Marie-laure BERTHOMMÉ souligne :

- Une CLE n°4 en juin 2014 de validation des deux premières étapes de l'étude, à savoir le diagnostic socio-économique et le scénario tendanciel ;
- Une CLE n°5 de validation de la stratégie à prévoir en novembre 2014 ;
- Un comité d'agrément en février 2015 (avec un envoi des documents 3 mois avant).

La rédaction des documents du SAGE, vu les délais très courts, débutera prochainement et bénéficiera ensuite de l'accompagnement juridique (Droit Public Consultant), mis à disposition par l'Agence de l'eau. Ces travaux seront présentés lors d'une CLE n°6 puis adoptés lors d'une CLE n°7 à prévoir en novembre 2015, pour une présentation en février 2016 en comité d'agrément.

Anne-Marie FORCINAL indique dans ce calendrier la tenue, préalablement à la prochaine CLE, d'une réunion d'information pour les nouveaux représentants désignés lors des élections. Elle souligne la nécessité de ne pas tarder dans la désignation de ces nouveaux représentants, pour permettre la tenue de ces réunions en juin.

5.2. Projection du film sur les zones humides

« Pourquoi préserver les zones humides » : extrait d'un film de la DDT90 réalisé par l'association Zestdurable, disponible sur zestdurable.net.

Anne-Marie FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants, en particulier les élus qui ne se représentent pas pour leur travail au sein de cette CLE, puis invite à partager le verre de l'amitié pour marquer la dernière réunion de la CLE dans sa composition actuelle.

ANNEXE

Présentation des mesures des 5 enjeux du SAGE Allan

Ressource quantitative

Marc TIROLE (Pays Montbéliard Agglomération) détaille les mesures sous-jacentes à l'enjeu de la thématique qu'il préside : « **Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau** »

Certaines mesures identifiées en commission se retrouvent rattachées à d'autres thématiques, comme la restauration morphologique des cours d'eau ou le respect des débits minimums biologiques (rattachés à la commission morphologie et milieux aquatiques). D'autres répondent à l'enjeu transversal de gouvernance de l'eau.

- Objectif : Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau

- Mobiliser une ou plusieurs ressources d'eau potable de substitution pour les principaux bassins populationnels

M. Marc TIROLE rapporte le débat qui a eu lieu en bureau de la CLE entre l'emploi du pluriel ou du singulier, afin de cibler le bassin de Champagny comme solution unique au déficit quantitatif actuel. Il souligne dans les deux cas de la nécessité, dégagée en commission, de passer rapidement à la mise en œuvre, en lançant une étude opérationnelle de sécurisation de la ressource.

Il rend compte d'une rencontre entre la CAB et PMA en présence de Mme FORCINAL le 31 janvier : les collectivités sont tout à fait conscientes du problème de ressource en eau sur la Savoureuse. Cependant, avant de s'engager dans des dépenses très importantes, elles souhaitent qu'une étude pragmatique sur l'enjeu AEP soit lancée, non restreinte à la solution de Champagny, pour prendre en compte les déficits et le nombre de jours qui posent problème dans l'année.

- Anticiper et prévoir la gestion de la ressource en eau en situation de crise

M. Marc TIROLE souligne les risques de rupture, en été, de l'alimentation en eau potable de 200 000 habitants, dont un hôpital et de nombreuses entreprises. Sans compter les indemnités des pertes aux entreprises ou les coûts de logistique d'urgence, difficiles à chiffrer, l'ARS évalue à 60 000€ par jour de crise le coût de l'apport d'eau embouteillée.

- Mettre en place un schéma directeur eau potable à l'échelle du SAGE

Ce schéma directeur est à distinguer d'un simple schéma d'interconnexions : cette mesure traduit la nécessité de renforcer la coordination et la concertation entre les différents syndicats d'eau et gestionnaires AEP à l'échelle du SAGE.

- Renforcer les interconnexions

Le réseau d'interconnexions existant (par exemple entre le syndicat des eaux de Giromagny et la CAB, qui a été utilisé en 2009) est à renforcer. Mais en été, le déficit se ressent pour tous : les interconnexions ne sont donc pas suffisantes, d'où la nécessité de recherche de ressources de substitution hors bassin (cf mesure ci-dessus).

- Objectif : Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau et mobiliser de nouvelles ressources

- Améliorer le rendement des réseaux et optimiser les prélèvements

M. Marc TIROLE rappelle que c'est un des sujets prioritaires cités par M. GUESPEREAU en introduction. Le rendement moyen des réseaux (chiffre Agence de l'eau – bureau de la CLE du 26/11/13) est de 2/3, avec de grandes disparités : 85% pour PMA, 65% pour la CAB et 50% pour le syndicat des eaux de Giromagny. Ces derniers conduisent actuellement des travaux pour améliorer ces rendements. Mais ces travaux s'avèrent importants et très coûteux pour le syndicat de Giromagny du fait des longueurs de réseau en milieu rural.

L'amélioration du rendement du canal par VNF par une diminution des fuites n'a finalement pas été retenue comme mesure, du fait d'un risque consécutif de manque d'eau sur les tronçons de la Douce et de la Savoureuse où s'effectuent des prélèvements.

- Permettre la remobilisation de petites ressources actuellement non utilisées

L'idée est d'assurer l'utilisation de petites ressources, non utilisées pour l'instant souvent à cause de problèmes de qualité (exemple : captages de Châtenois les Forges ou de Trévenans) en secours, de manière non permanente.

- Valoriser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau

Exemples : récupérateurs d'eau pluviale chez les particuliers, utilisation de l'eau pluviale dans les sanitaires des collectivités, développement de process industriels économes en eau,...

- Objectif : Adéquation durable entre besoins et ressources

- Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Il s'agit d'une vision à long terme, faisant suite à l'étude d'identification des ressources majeures menée par l'Agence de l'eau en 2013.

- Analyser et garantir l'adéquation besoin/ressource

Cette mesure pourrait être mise en œuvre dans le cadre des SCoT.

- Résorber les déficits quantitatifs du sous-bassin de la Savoureuse

Pollutions et qualité de l'eau

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) présente les mesures de l'enjeu « **Améliorer la qualité de l'eau** ». Il précise que les objectifs ont été un peu réorganisés après les travaux de la commission. D'abord, parce que la commission était dans une logique « connaître, comprendre pour ensuite agir » : or, conscient du fait qu'il ne faut pas attendre de connaître pour agir, il est proposé une logique d'amélioration continue. Ceci fait écho aux propos de M. GUESPEREAU sur les changements climatiques qu'il faut anticiper et traiter dès maintenant. C'est dans cet esprit qu'il est proposé en premier des actions de réduction des pollutions.

A ce sujet, la commission n'avait proposé à l'origine qu'un seul objectif de réduction des pollutions pour tendre à une haute qualité environnementale de l'eau. Cette formulation n'étant pas explicite, il a été proposé de scinder en deux objectifs : réduction des pollutions diffuses d'une part, ponctuelles d'autre part.

- Objectif : Réduire les pollutions diffuses

- Réaliser des études de délimitation des aires d'alimentation de captages, élaborer et mettre en place des plans d'actions

Sur les aires d'alimentation de captages (AAC), des plans d'actions peuvent se mettre en place de réduction des pollutions. C'est par exemple déjà le cas pour le captage prioritaire Grenelle de St Dizier.

- Rendre les projets d'aménagement cohérents avec les usages de l'eau et les enjeux

Les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer les servitudes dans le règlement et les périmètres de protection de captages dans la cartographie du PLU.

- Lutter contre les pollutions diffuses et les pollutions par les substances dangereuses d'origine agricole et non agricole

Il s'agit de traiter les pollutions d'origine agricole et non agricole, pour une prise de conscience générale.

- Limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales

Cela fait écho aux propos de M. HEILMANN concernant l'utilisation des eaux pluviales dans les sanitaires qui sont alors traitées par les stations d'épuration. Par contre, les eaux de ruissellement propres ne doivent pas être reconduites aux stations d'épuration, pour limiter les risques de dysfonctionnement.

- Communiquer et sensibiliser sur les méthodes alternatives et les bonnes pratiques

Outre la chasse au gaspillage auprès des populations, il y a également un travail de sensibilisation auprès des professionnels. Par exemple, parmi les bonnes pratiques agricoles, peuvent être cités l'implantation de haies ou encore le labour perpendiculaire à la pente.

- Objectif : Réduire les pollutions ponctuelles

- Identifier les sources de pollution par le phosphore et les limiter

Une eutrophisation des eaux est constatée et recensée, due principalement à des pollutions de phosphore.

- Prévenir toutes sources de pollution entraînant une détérioration de la qualité environnementale et agir pour les estomper

Il s'agit de développer des mesures préalablement au lancement des travaux de manière à limiter les rejets au cours des travaux mais également par la suite.

- Réaliser les schémas directeurs d'assainissement pluviaux

Dans une logique de prospective, il s'agit de renforcer la thématique « eaux pluviales » dans les schémas d'assainissement.

- Inciter les gestions de l'eau intégrées des entreprises

La surveillance réglementaire étant suffisante (CODERST, arrêtés préfectoraux...), l'idée est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs locaux, dans un souci de recherche de réduction des rejets de substances dangereuses au fil de l'eau.

- Objectif : Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

Il s'agit d'être capable d'identifier de nouvelles pollutions potentielles et de continuer à acquérir des connaissances pour toujours adapter au mieux les actions qui s'y rapportent (les propos de VNF illustrent bien cette nécessité d'agir en assurant un développement continu des connaissances).

- Reconquérir la qualité des cours d'eau et des nappes d'accompagnement selon leurs potentiels

Il faut être capable d'imaginer le potentiel initial des cours d'eau : l'écoulement des cours d'eau avec méandres permettait une absorption par les sols plus importante que celle actuelle (en lien avec la commission morphologie et milieux).

- Introduire un système d'alerte au travers de la commission thématique

Il s'agit de profiter des rencontres régulières pour pouvoir alerter sur des pollutions. La configuration des réunions permet en effet d'avoir des échanges entre des acteurs présents localement (notamment des associations) et des interlocuteurs chargés des applications réglementaires (Police de l'eau et services de l'Etat).

- Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

M. FEURTEY donne l'exemple des cailloutis du Sundgau, en précisant comme cela avait été dit par M. Hubert ECOFFEY (Maire de Réchésy), qu'il n'est pas évident de connaître leur potentiel.

- Assurer un suivi régulier et homogène des cours d'eau superficiels du bassin de l'Allan (mutualisation des réseaux existants) et adapter les campagnes de suivi

Pour constater, il faut un point zéro et un suivi régulier. Sans attendre le SAGE, plusieurs acteurs (Agence de l'eau, Conseils généraux 90 et 25, PMA) se sont chargés de cette compétence. L'idée serait donc de collecter ces informations dans une banque de données mutualisée qui permettrait de mieux travailler au repérage des pollutions et à l'évaluation de la qualité des eaux. Il s'agit également que les laboratoires développent leurs capacités à prendre en compte de nouvelles substances dangereuses, médicamenteuses notamment (ce qui rejoint l'aspect santé abordé par M. GUESPEREAU).

Inondation

Gérard POIVEY (Conseil général de Haute-Saône) présente les mesures sous-jacentes à l'enjeu « **Prévenir et gérer les risques d'inondation** ». Il précise que certaines mesures identifiées en commission ne se retrouvent pas rattachées à cet enjeu : ainsi la préservation et restauration des cours d'eau et zones humides a été relayée à la commission morphologie et milieux et l'aménagement du territoire a été inscrit dans l'enjeu transversal.

- Objectif : Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

- [Accompagner la mise en œuvre des outils existants](#)

Accompagnement de la mise en application des PPRI : il pourra s'agir d'encourager dans les documents d'urbanisme l'infiltration pour limiter les débits en sortie de zones aménagées. Cette mesure regroupera également les solutions techniques possibles pour construire en zones inondables, comme les maisons sur pilotis de façon à optimiser l'urbanisation dans les zones inondables.

- [Maîtriser le foncier disponible pour contrôler au mieux l'imperméabilisation](#)

Il s'agira de limiter les surfaces imperméabilisées via les documents d'urbanisme (densification, constructions sous conditions). Cette mesure comprendra également la favorisation des techniques d'infiltration des eaux pluviales (exemple : bitumes sur routes).

- [Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol](#)

A noter toutefois que cette technique n'est pas possible sur certains sols.

- [Etablir des zones tampons entre réseaux pluviaux ou unitaires et milieux naturels](#)

En plus des dispositifs de stockage à la parcelle, il s'agira d'établir des zones tampons type bassins d'orage entre réseaux pluviaux ou unitaires et milieux naturels. Par exemple, il conviendra d'éviter les débordements de la Savoureuse, sur Belfort, débordement liés au fait qu'elle est l'exutoire de nombreuses canalisations pluviales, lesquelles, en cas de crue, ne s'écoulent plus.

Ceci pourra se faire dans le cadre de la mise en place de schémas directeurs eaux pluviales. Pour mémoire, celui de Pays de Montbéliard agglomération est établi, celui de la Communauté d'Agglomération Belfortaine est en cours d'élaboration.

- Objectif : Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

- [Préserver les zones d'expansion de crues](#)

Il s'agit de limiter (sans interdire, ce qui n'est pas du ressort du SAGE) les aménagements dans les zones d'expansion de crues ou les lits majeurs des cours d'eau.

- [Favoriser des méthodes culturelles limitant l'érosion](#)

Cela rejoint les propos précédents de Daniel FEURTEY, différents exemples sont données : maintien de haies rétentrices d'eau, labours perpendiculaires à la pente, drainage raisonné ou encore bandes enherbées.

- Objectif : Améliorer la gestion du risque inondation

- [Informer les populations et les professionnels et diffuser les possibilités de protection contre les épisodes fréquents d'inondation](#)

Concernant les populations, il s'agit de la diffusion de préconisations pratiques simples (ne pas garer sa voiture en sous-sol en cas de risque, mise en place de système de palplanches...) et d'informations sur les dangers possibles sous-jacents (comme l'intoxication au monoxyde de carbone).

Concernant les professionnels, la CCI constate une grande méconnaissance du risque, y compris par les entreprises implantées dans une zone couverte par un PPRI, celles-ci ignorant qu'elles sont dès maintenant soumises à des obligations, comme la mise en sécurité des biens.

- [Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde, optimiser les PCS existants et favoriser les PCS intercommunaux](#)

Les PCS sont obligatoires pour les communes concernées par un PPRI pour mettre en place une réponse adéquate en cas d'alerte. Il pourra être proposé une généralisation de ces documents à l'ensemble des communes du périmètre du SAGE.

Il s'agira également de favoriser la mise en place de PCS intercommunaux, qui permettent une mutualisation des moyens et une mobilisation plus efficace.

- [Améliorer l'anticipation de l'information et la prévision des crues à l'échelle du SAGE](#)

Il sera question, en plus du système de prévision des crues en place et supporté par la DREAL Franche-Comté sur les cours d'eau principaux, de l'utilisation d'outils de prévision des crues à l'échelle du SAGE Allan par les collectivités locales.

- [Gérer les bassins existants : prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages et terminer ceux encore en travaux pour écreter au mieux les crues](#)

Cette mesure rappellera la nécessité de terminer les bassins encore en travaux sur la Rosemontoise et de gérer les ouvrages existants pour améliorer leur sûreté. Il faut également garder à l'esprit que d'une part les ouvrages ne règlent pas tous les problèmes, et que d'autre part, leurs éventuels dysfonctionnements peuvent entraîner une aggravation du risque par l'ouvrage.

- Améliorer le dispositif d'alerte sur les cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur les petits cours d'eau

Il s'agira de réfléchir, en plus du système d'alerte par tronçons en vigueur et supporté par la DREAL Franche-Comté sur les cours d'eau principaux, à la mise en place d'un système d'alerte sur les petits bassins versants. Il est cependant noté la difficulté pour donner l'alerte à temps avec des phénomènes souvent trop rapides.

- Gérer le retour à la normale (post-crues)

Le moment même de l'inondation est impactant mais lorsque la crue se retire, le temps de retour à la normale est lui aussi souvent difficile (exemple : la remise en état des circuits électriques).

Morphologie et milieux aquatiques

Anne-Marie FORCINAL présente les mesures de l'enjeu « **Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides** ».

- Objectif : Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité

- Affiner la connaissance des milieux sur la morphologie des cours d'eau, leur continuité écologique et leurs espaces de mobilité

Les cours d'eau ont été largement rectifiés par le passé pour des questions d'énergie hydraulique. Actuellement, leur cours approfondit les nappes et accélère les débits en provoquant des inondations.

- Améliorer et préserver la qualité morphologique, la fonctionnalité et la continuité des cours d'eau (sédiments et poissons) et leurs annexes selon leurs potentiels

Anne-Marie FORCINAL souligne que le parcours et la mobilité des sédiments sont très importants pour la qualité de l'eau. Il s'agit d'identifier le fonctionnement optimal des cours d'eau, leurs impacts positifs sur la quantité (par exemple dans l'écrêtement des crues) et leur qualité, par des reméandrements, et selon leurs potentiels.

- Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau en favorisant leur intégration dans les documents d'urbanisme

Il est en effet indispensable de disposer de l'espace nécessaire pour laisser les cours d'eau méandrer et faire respecter leur espace de mobilité. Elle mentionne l'intervention très intéressante du Syndicat Mixte de la Largue dans le Haut-Rhin, ce dernier disposant d'un droit local qui lui avait permis de préserver une largeur définie et identique sur toute la longueur des cours d'eau.

- Concilier les enjeux hydrauliques de restauration des cours d'eau avec l'amélioration de leurs potentialités écologiques

Il s'agit notamment de l'amélioration et de la diversification des habitats. Ceci peut se faire à l'échelle des SCoT à travers les trames vertes et bleues.

- Respecter ou tendre vers les débits minimums biologiques des cours d'eau

Les respecter est important pour ne pas assécher à l'étiage les cours d'eau et faire disparaître de manière irréversible toute vie biologique.

- Améliorer le relais d'information auprès des entreprises et particuliers propriétaires de barrages

L'amélioration de la connaissance et de l'information permettra une meilleure gestion des ouvrages. En effet, l'écologie reste parfois mal perçue lors qu'il s'agit véritablement de l'équilibre des cours d'eau, et indirectement de la préservation des ressources en eau et de la lutte contre les inondations.

- Objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

- Connaître les zones humides et informer les communes pour améliorer leur prise en compte en amont des projets d'aménagements

Il est parfois constaté dans les PLU des propositions d'aménagement sur zones humides, les communes ignorant qu'il s'agit de zones humides.

- Préserver les cours d'eau et les zones humides de la création de plans d'eau non compatibles avec leur préservation

Il est proposé de renforcer la réglementation via le règlement du SAGE.

- Préserver et restaurer les zones humides sans exclure certaines activités humaines compatibles avec leurs fonctionnalités

Le pâturage extensif permet par exemple la préservation des fonctionnalités d'une zone humide. Il faut aussi rassurer les agriculteurs : il ne s'agit pas de mettre « sous cloche » des zones mais de permettre la poursuite de l'activité agricole sur ces zones (prairies de fauche ou des pâturages qui ont permis dans les siècles passés le maintien des zones humides).

- Inscrire la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme

- Acquérir des zones humides

- Préserver les têtes de bassins versants

- Favoriser la bonne gestion des plans d'eau

- Limiter et prévenir la dispersion des espèces invasives

La Jussie envahit les étangs, la Renouée du Japon prolifère en bordure de cours d'eau.

- Recréer et entretenir les ripisylves

- Mutualiser les connaissances et les moyens favorables aux projets de compensation

Il s'agit, pour différents projets impossibles à éviter et qui concernent des zones humides, d'essayer de trouver des projets de compensation intéressants en mutualisant les connaissances pour gagner en cohérence écologique.

- Sensibiliser les usagers aux rôles des cours d'eau et à leur protection

Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE

Anne-Marie FORCINAL précise les mesures qui s'y réfèrent.

- Objectif : Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau

- Concilier le développement des activités socio-économiques et la préservation des milieux naturels

- Intégrer systématiquement les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme pour plus de cohérence

- Objectif : Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux

- Assurer le portage et le suivi du SAGE

- Identifier et mobiliser les maitrises d'ouvrage, en particulier les porteurs de contrats de milieux

- Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs

Ce sujet a été largement abordé dans les commissions, en particulier entre les différentes collectivités gestionnaires.

- Favoriser les usages concertés

- S'appuyer sur les instances du SAGE, partager les connaissances et coordonner les moyens existants

- Objectif : Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau

- Réaliser le plan de communication du SAGE

- Etablir une culture du risque au sein de la population et des professionnels avant que les phénomènes n'arrivent (crues, sécheresse, pollutions accidentelles, etc.)